



## Règlement Interieur

### 1. Courtoisie et respect

La courtoisie et le respect sont de rigueur envers les professeurs, les membres du conseil d'administration et les adhérents. Il est interdit de boire ou de manger en dehors de l'espace restauration prévu à cet effet. Les portables doivent être éteints dès l'entrée en cours. Il faut également veiller à ne rien laisser dans les salles de cours ou vestiaires (bouteilles, vêtements, papiers, etc...). Pour cela, des poubelles sont à disposition dans chacun des espaces.

### 2. Modalités d'inscription

- L'adhésion annuelle à l'association «Arty' Studio» est obligatoire pour accéder au lieu et participer aux cours. Son règlement est à effectuer en ligne, sur le site [www.artystudio.net](http://www.artystudio.net), onglet adhésion.

Tarifs adultes: 35 €, Enfants: 25 €, Participants aux stages réguliers: 20 €.

- Une fiche de renseignements est également à remplir sur le site pour l'attribution d'un numéro d'adhérent et d'une carte nominative, strictement personnelle, **qui devra être présentée spontanément à la personne présente à l'accueil ou au professeur lors de l'entrée dans les lieux.**

- Indépendamment, le règlement des cours et les cotisations afférentes aux diverses activités dispensées dans les locaux d'«Arty Studio» devra être effectuée auprès de chaque professeur et animateur.

### 3. Conditions de remboursement

Si l'élève cesse les cours, aucun remboursement ne sera concédé concernant son adhésion. Les remboursements concernant les cours ne relèvent pas de l'administration d'«Arty Studio». En cas de maladie ou de force majeure, l'élève devra donc s'adresser directement aux professeurs des disciplines qui le concernent pour convenir le cas échéant d'un arrangement approprié à sa situation.

#### 4. Tenue et assiduité

Chaque adhérent portera une tenue correcte à l'appréciation du professeur permettant la pratique de son activité; l'accès aux salles de danse se fera pieds nus ou en chaussettes ou en chaussures de danse. Il est demandé une assiduité et une ponctualité aux cours. Toute attitude déplacée pourra entraîner une exclusion immédiate du cours.

#### 5. Assurance

L'association a souscrit une assurance de responsabilité civile qui la couvre vis-à-vis de chaque adhérent. Il est recommandé à chaque adhérent de vérifier qu'il est lui-même couvert par une assurance de responsabilité civile et dommages corporels.

#### 6. Sécurité

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels dans les vestiaires ou dans les salles. Pour la sécurité et le confort de chacun, il est demandé aux adhérents de ne pas venir aux cours adultes accompagnés de leurs enfants.

a. **Image:** L'association pourrait être amenée à prendre des photos et à filmer les cours et spectacles pour sa propre publicité. Tout adhérent accepte implicitement cette clause (sauf demande explicite adressée par courrier à notre bureau).

b. **Vidéo surveillance:** Le lieu dispose de caméras de surveillance dans les salles et dans l'espace d'accueil. Celles-ci ont été déclarées en préfecture et disposent des autorisations nécessaires pour être visionnées en cas de vol ou d'intrusion suspecte par les membres du bureau de l'association et par les services de police? Tout adhérent accepte implicitement cette clause.

c. **Stationnement :** Il est strictement interdit aux professeurs, animateurs, adhérents et utilisateurs quels qu'ils soient de stationner de voiture ou deux roues dans la cour.

**Les membres du bureau et les professeurs sont habilités à faire respecter le règlement intérieur.**